

Collection L'ESPRIT ÉCONOMIQUE  
SÉRIE LE MONDE EN QUESTION



Sous la direction de  
Cécile Bastidon, Ochozias Gbaguidi, Azzedine Ghoufrane et Ahmed Silem

# Commerce, investissement et développement durable en Afrique

---

L'Harmattan

**Commerce, investissement et développement  
durable en Afrique**



Sous la direction de  
Cécile Bastidon, Ochozias Gbaguidi  
Azzedine Ghoufrane, Ahmed Silem

**Commerce, investissement et développement durable  
en Afrique**

#### Sélection d'ouvrages et articles récents des auteurs

Cécile Bastidon & Nicolas Huchet & Yusuf Kocoglu, 2016. "Unconventional Monetary Policy in the Eurozone: A Lack of Forward Guidance?," *Emerging Markets Finance and Trade*, Taylor & Francis Journals, vol. 52(1), pages 76-97,

Giscard Assoumou-Ella & Cécile Bastidon, 2015. "Canal du commerce extérieur, politiques publiques et spécialisation des PED africains : étude empirique", *African Development Review*, vol. 27( 2), pages 171-184..

Cécile Bastidon *Histoire de la globalisation financière. Essor, crises et perspectives des marchés financiers internationaux*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2010, 376 p. (avec J. Brasseul et Ph. Gilles), Préface de Ch. de Boissieu.

Ochozias Gbaguidi, 2013, « Cinquante ans d'intégration régionale en Afrique : un bilan global », *Techniques Financières et Développement*, N° 111

Ochozias Gbaguidi, 2010, " Les déterminants de la demande d'énergie dans l'espace CEDEAO,"chapitre 12 in BAD : *Mondialisation, Institutions et Développement économique de l'Afrique*, Paris, Economica,

Azzedine Ghoufrane, Nabil Boubrahimi, 2015, « aide pour le commerce et renforcement des capacités. Zoom sur l'expérience marocaine », *Passerelles*, volume 16 – n° 4

Azzedine Ghoufrane (dir.), *Commerce international, croissance et devenir de l'intégration en Méditerranée*, Ed. PUBLISUD, 2013.

Philippe Hugon, *Afriques-Entre puissance et vulnérabilité*, Paris, A Colin, 2016

Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, 3ème éd. SEDES, 2012

Sylvie Faucheux and Isabelle Nicolai, (2015), "Business Models and the Diffusion of Eco-innovations in the Eco-mobility Sector", *Society and Business Review*, Vol 10, No.3, pp 203-222.

Faucheux, Christelle Hue, Isabelle Nicolai, *T.I.C. et développement durable. Les conditions du succès*, LMD Économie, de Boeck supérieur, 2010

Sylvie Faucheux, and Isabelle Nicolai, 2011, "IT for Green and green IT: A proposed typology of eco-innovation", *Ecological Economics*, Vol.70, No.11, pp.2020-2027

Nour El Houda Sadi, Ahmed Silem (2016), La courbe en S de l'assurance et ses déviations au Maghreb, *Mondes en développement*, n° 173, p. 113-130.

Ahmed Silem, *Histoire de l'analyse économique*, 4è éd., Hachette, 2012

Ahmed Silem, *L'économie politique, bases méthodologiques et mécanismes fondamentaux*, Armand Colin, 6<sup>ème</sup> édition, 2011  
Halim Dabbou, Ahmed Silem (2014), Price Limit and Financial Contagion: Protection or Illusion? The Tunisian Stock Exchange Case, *International Journal of Economics and Financial Issues* Vol. 4, No. 1, 2014, pp.54-70

La publication de cet ouvrage n'aurait pu avoir lieu sans l'aide financière et matérielle de la Chaire de l'OMC de l'Université Mohamed V et de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales -Souissi, Rabat.



## Introduction générale

**Cécile Bastidon,  
Ochozias Gbaguidi  
Azzedine Ghoufrane  
Ahmed Silem**

### **1 - les enjeux du développement durable pour les jeunes nations**

Les menaces pesant sur l'environnement et le concept de développement durable sont au cœur des préoccupations mondiales depuis plusieurs décennies. En effet, les inquiétudes suscitées par la croissance productiviste apparaissent à la fin des années 1960 pour donner lieu à des réunions internationales en vue de susciter l'adoption des mesures protectrices de l'environnement. Ce mouvement a commencé par la fondation du Club de Rome en 1968. Elle a été suivie par l'adoption par les pays de l'OCDE de la taxe pollueur-payeur en 1971. Un an plus tard, l'Organisation des Nations Unies s'intéresse aux problèmes environnementaux en réunissant les pays membres à Stockholm. Cette Conférence des Nations Unies sur l'environnement débouche sur la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Du point de vue éditorial les événements marquants dans ces années 1970-80 sont :

-la publication par le Club de Rome du rapport Meadows (1972)<sup>1</sup>. En s'appuyant sur les travaux en dynamique des

---

<sup>1</sup> Donella H. Meadows, Dennis L. Meadows, Jørgens Randers et William W. Behrens, *Halte à la croissance ?* traduit de l'anglais (*The limits to Growth*, 1972) par Jacques Delaunay ; préface de Robert Lattès, Paris, Fayard, 1973. Le rapport a fait l'objet de deux actualisations (1993 et 2004).



systèmes de Jay Forrester, le rapport montre l'impossibilité d'une croissance infinie dans un monde fini.

-la formulation d'une stratégie d'écodéveloppement<sup>1</sup> par Ignacy Sachs (1980),

- la publication du rapport Brundtland<sup>2</sup> (1987) qui résulte des travaux conduits depuis 1983 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), présidée par la première ministre de Norvège Gro Harlem Brundtland. Ce rapport expose en quoi consiste le développement durable (en anglais ; *sustainable development*). Il s'agit d'un développement qui, d'une part, concilie les aspects écologique, social et économique et, d'autre part, « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Ce rapport est la base de travail du Sommet de la Terre [Rio de Janeiro, 1992] proposant le plan d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle dit Agenda 21.

- la création en 1988 par l'ONU, à la demande du G7, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC- (en anglais IPCC pour *Intergovernmental Panel on Climate Change*). Sa mission est « d'évaluer, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les fondements scientifiques des risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation<sup>3</sup> ».

En mettant l'accent sur les limites du modèle de croissance classique et sur les risques des modes de production et de

---

<sup>1</sup> Ignacy Sachs, *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1980, 140 p. (coll. « Développement et Civilisations »)

<sup>2</sup> *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, 349 pages, accessible par le lien suivant (2 avril 2017) : [http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport\\_brundtland.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf)

<sup>3</sup> Les missions et les activités du GIEC, Actu-Environnement.com - Publié le 26/01/2007. Lien consulté 2 avril 2017 : [https://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/GIEC/mission\\_GIEC.php4](https://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/GIEC/mission_GIEC.php4)

consommation dominants pour les générations futures, le Sommet de Rio a engendré une prise de conscience écologique mondiale et favorisé la réflexion sur le processus de transition vers l'économie verte (voir en fin de cette introduction la chronologie des principales réunions internationales ayant pour objet de gérer le problème du réchauffement climatique) . Dans ce contexte, la communauté scientifique a mis exergue dans plusieurs études<sup>1</sup> l'impact des changements climatiques sur les équilibres naturels et socio-économiques. A cet égard, l'année 2015 a été pour le climat, selon nombre d'observateurs<sup>2</sup>, une année déterminante. D'abord parce qu'en septembre 2015, les membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté dans le cadre de l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030, 17 Objectifs s'y rapportant et ensuite parce qu'elle est l'année de l'accord de Paris sur le changement climatique. En effet, pour ralentir le réchauffement climatique, mettre en œuvre des engagements dans ce domaine et mobiliser des investissements pour réduire les émissions, un accord a été trouvé après deux semaines d'intenses négociations en décembre 2015, à Paris où se sont réunis 195 pays dans le cadre de la 21<sup>ème</sup> conférence des parties (COP 21). A l'ONU, 175 pays ont signé, le 22 avril 2016, l'accord de Paris contre le réchauffement climatique et les deux plus gros émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre [les États-Unis et la Chine] ont confirmé à cette occasion leur volonté de parachever rapidement toutes les procédures nécessaires à la ratification. L'objectif principal de l'accord est de maintenir une hausse de la température mondiale bien en dessous de 2° Celsius et d'explorer les possibilités d'accroître le niveau d'émission en

---

<sup>1</sup> Une bibliographie indicative est proposée à la fin de cette introduction générale. Elle signale les principaux travaux théoriques et quelques travaux représentatifs empiriques publiés en anglais et en français depuis 1920, année de la publication par A. C. Pigou de *The Economics of welfare*.

<sup>2</sup> Cf.,notamment en France, le Compte rendu n° 57 de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, mercredi 18 mai 2016, 14 pages. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-dvp/15-16/c1516057.pdf>

limitant la hausse de la température à 1,5° Celsius en dessous des niveaux préindustriels. L'accord reconnaît déjà l'impact du changement climatique actuel, en particulier sur les pays en développement, et vise à renforcer les capacités à y faire face. Pour atteindre l'objectif de limiter les températures à 1,5° Celsius, les gouvernements ont soumis leurs propres objectifs de réduction des émissions appelés Contributions déterminées au niveau national [NDCs]. Les États sud-méditerranéens et plus généralement africains, même si leur niveau de développement laisse entrevoir encore la nécessité de faire d'importants progrès, notamment en termes d'industrialisation, ne sont pas restés à l'écart de cette dynamique mondiale. A titre d'exemple, le Maroc s'est engagé, en vertu de sa contribution prévue déterminée [INDC], à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 13 % en 2030, et pourrait même porter cet effort à 32 %, sous réserve d'un appui financier international, en développant des stratégies d'atténuation pour les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre comme l'énergie, l'industrie et le transport. Des mesures d'adaptation ont également été prises pour renforcer la résilience des secteurs sensibles comme l'agriculture, l'eau, le littoral ou encore le tourisme. La Tunisie s'est fixé pour objectif de réduire, au titre de son INDC, ses émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs [énergie, procédés industriels, agriculture, déchets, forêt et autres utilisations des terres] de manière à baisser son intensité carbone en 2030 de 13 % par rapport à l'année de base 2010 [ce qui correspond à l'effort national inconditionnel] et de 41 % avec un appui international. La Mauritanie a l'intention de contribuer à l'Accord sur le Climat de Paris par une réduction de ses émissions de GES prévue en 2030 de 22,3 %, soit 4,2 millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone [Mt eq CO<sub>2</sub>]. Même si les contributions annoncées par les pays ne sont que des engagements volontaires, et même s'ils n'entreront en vigueur qu'à l'horizon 2020, des voix s'élèvent déjà pour s'interroger sur le coût de la mise en œuvre de l'accord de Paris et sur son impact sur le développement de l'Afrique et de la rive sud-méditerranéenne. Aussi, on s'interroge sur la capacité de financement des pays en voie de développement qui essaient de concilier leur développement économique et social avec la

protection de l'environnement et sur leur capacité à respecter les engagements internationaux sur l'environnement et le développement durable dans ses diverses acceptions [économique, sociale et écologique]. Pour ces pays, les enjeux sont nombreux, en particulier l'accès à des services publics de santé et d'éducation de qualité, l'inclusion économique des femmes y compris par les réformes du marché du travail, la hausse de la productivité en milieu rural où se situent souvent les poches de pauvreté, un meilleur accès aux services financiers, et des systèmes de protection sociale répondant aux besoins des plus vulnérables. L'Afrique semble être certes prête à se trouver une nouvelle voie d'industrialisation plus verte et inclusive. L'évolution des infrastructures et des technologies en énergie renouvelable au cours de la dernière décennie, associée avec les ressources naturelles immenses du continent offre une excellente occasion de réduire les émissions de carbone de l'industrialisation de l'Afrique. Ce choix d'accorder une importance aux préoccupations environnementales est-il optimal pour développer le continent ? Les effets sur les coûts de productions du choix de verdir l'industrialisation ne vont-ils pas affecter négativement les capacités d'échanges de l'Afrique avec le reste du Monde ? Le cadre mondial d'échanges qu'offre l'OMC se prête-t-il avantageusement aux choix des pays en développement en général et des pays africains et sud-méditerranéens en particulier de produire vert et donc d'offrir au monde des biens et des services environnementaux ? L'objectif de développement durable est inscrit dans l'accord de Marrakech portant création de l'OMC et les politiques commerciales peuvent être complémentaires avec les politiques environnementales selon cette organisation. D'où le volet commerce et environnement du cycle de Doha et l'intégration dans le mandat de négociation de ce cycle de la problématique de la relation entre les règles existantes de l'OMC et les "obligations commerciales spécifiques" énoncées dans les accords environnementaux multilatéraux (AEM)<sup>1</sup>. Il

---

<sup>1</sup> Les AEM « sont, pour les pays, un moyen important de faire face aux problèmes environnementaux, en particulier ceux qui ont une portée internationale ou mondiale...il existe plus de 250 accords

convient de souligner à cet égard que bien qu'il n'existe pas d'accord portant spécifiquement sur l'environnement, les Membres de l'OMC peuvent en vertu de ses règles poursuivre des objectifs légitimes environnementaux sous réserve que ces mesures soient compatibles avec les règles du système commercial multilatéral et ne constituent pas des mesures protectionnistes déguisées.

Les préoccupations environnementales sont par ailleurs très présentes dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC. Il a mis en exergue, dans plusieurs affaires, la complémentarité entre le droit de l'OMC (les exceptions générales relatives à la protection de l'environnement, certaines dispositions de l'accord SPS<sup>1</sup> et l'accord OTC<sup>2</sup>) et les disciplines d'AEM (cf. l'affaire États-Unis - Crevettes<sup>3</sup>, par exemple).

La dixième édition du Colloque International de Rabat, précédemment Colloque Méditerranéen, s'est tenue quelques jours avant l'accueil à Marrakech de la vingt-deuxième conférence des parties [COP 22]. La Chaire de OMC de l'Université Mohammed V de Rabat, la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), le Centre Africain pour les Politiques commerciales de la CEA et le LEAD-Université de Toulon ont saisi donc cette opportunité pour relancer le débat sur le commerce, l'investissement et le développement durable. Les interventions de ces deux journées, aussi bien dans le cadre des sessions parallèles que dans celui des interventions en session plénière, ont balayé l'ensemble de ces problématiques et permis de dégager un certain nombre d'axes de recherche clefs.

---

environnementaux multilatéraux en vigueur. Une vingtaine d'entre eux incluent des dispositions visant à contrôler les échanges commerciaux pour prévenir les atteintes à l'environnement ». [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/envir\\_f/envir\\_matrix\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/envir_matrix_f.htm)

<sup>1</sup> SPS ; mesure Sanitaires et PhytoSanitaires

<sup>2</sup> OTC : Obstacles Techniques au Commerce

<sup>3</sup> Plainte déposée par l'Inde, la Malaisie, le Pakistan et la Thaïlande contre les États-Unis qui, en 1997, ont édicté l'interdiction d'importer des crevettes et des produits à base de crevettes.

Le premier axe de recherche est relatif à la problématique des IDE et de la territorialité des émissions de gaz à effet de serre. La délocalisation des productions peut être aussi une délocalisation des émissions de CO<sub>2</sub>. Cette question n'est actuellement pas traitée par les organismes internationaux, ce que justifierait pourtant la nature de biens communs ou publics que revêtent les biens environnementaux. En pratique, la très forte hausse actuelle des émissions de CO<sub>2</sub> dans les pays en développement et émergents peut dans des proportions diverses résulter de la pression démographique, ou justement des effets de leur positionnement dans les chaînes de valeurs mondiales, qui ont d'ailleurs constitué le thème de l'édition 2014 du Colloque international de Rabat<sup>1</sup>. En corollaire, les progrès des économies avancées doivent alors être relativisés dans la mesure où ils transfèrent en partie leurs propres externalités négatives.

L'intégration financière internationale constitue une dimension importante de ce premier axe de recherche, non seulement pour ce qui concerne les flux entrants et les leviers de réputation à l'international permettant de les mobiliser et de les utiliser pour financer les biens environnementaux, mais également pour ce qui concerne les flux sortants. Dans le cas du Maroc en particulier, la question a été posée de savoir s'il est souhaitable de développer les IDE marocains à l'étranger pour rechercher un meilleur positionnement stratégique, y compris sur le plan environnemental, dans les chaînes de développement régionales. Alternativement, est-il préférable de focaliser la capacité de financement domestique sur le besoin de financement domestique de biens environnementaux ?

Une deuxième problématique clef est celle du « triangle d'incompatibilité », entre les différents volets- économique, social et environnemental – du développement durable. Ce

---

<sup>1</sup>(Sous la direction de) Cécile Bastidon-Gilles, Azzedine Ghoufrane, Nassim Oulmane et Ahmed Silem commerce international, investissements directs étrangers et participation des pays méditerranéens aux chaînes de valeur mondiales préface de Saaïd Amzazin édition l'Harmattan, 2015, 220 pages

triangle d'incompatibilité aura sans aucun doute des modalités bien particulières dans les économies en développement et émergentes qui n'ont pas à gérer l'inertie de l'existant en matière en particulier de production d'énergie.

Au cours de ces deux journées ont été également explorés bien d'autres aspects, en particulier la possibilité de tester empiriquement les relations entre investissement en biens environnementaux, commerce et croissance. D'autres travaux ont montré l'intérêt et l'importance de la prise en compte, pour les économies en développement, des processus de libéralisation politique en cours. La qualité des institutions doit également être prise en compte, non seulement dans les travaux empiriques sur l'effet des investissements en biens environnementaux, mais également dans le cadre de modèles théoriques. Les effets favorables d'une qualité des institutions améliorée dépendent de la capacité des gouvernements à se pré-engager à une forme d'efficience de la dépense publique, ce qui nous ramène à la fois à la problématique de la libéralisation politique, qui est de nature à accroître la transparence, et des accords internationaux, commerciaux en particulier, qui sont de nature justement à pré-engager les gouvernements de manière crédible.

Les sept chapitres, présentés dans cet ouvrage et qui se focalisent sur les pays en développement, notamment les pays africains, constituent une sélection de contributions présentées lors de cette 10<sup>ème</sup> édition du colloque international de Rabat.

## **2 - Plan du livre.**

Le premier chapitre, dû à Philippe Hugon, présente et explique les défis environnementaux pour l'Afrique. Sur la base de données statistiques récentes, il expose la contribution de l'Afrique et de ses grandes zones avec leurs spécificités aux problèmes environnementaux en termes d'empreinte écologique, d'émission de gaz à effet de serre (GES). Il aborde plus spécifiquement les dérèglements climatiques et leurs effets en Afrique, les actions collectives entreprises à diverses échelles territoriales pour conclure sur des propositions répondant aux vulnérabilités climatiques et fondant une croissance verte pour ce continent.

Le deuxième chapitre rédigé par Naoufel Liouane propose une approche économétrique de la relation entre le commerce international, la croissance économique et la pollution pour le cas des pays en développement. Il analyse l'efficacité de l'adoption d'une politique environnementale sur le développement économique et la protection de l'environnement. Il propose de tester l'effet de l'adoption d'une politique de diversification des échanges commerciaux et la libéralisation des échanges des biens environnementaux sur la pollution. La méthodologie économétrique consiste à estimer un modèle à équations simultanées sur données de panel des pays en développement observés durant la période 1995-2013. Les résultats montrent l'importance du commerce des biens environnementaux sur la minimisation des émissions et l'efficacité de la politique environnementale pour un développement durable. La capacité des pays à diversifier les échanges commerciaux et à intégrer les biens environnementaux dans le commerce constitue un facteur important pour le développement durable.

Le quatrième chapitre, proposé par Sriki Coulibaly, se penche sur la recherche de la stratégie optimale par laquelle l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pourrait poursuivre le double objectif d'accroissement du revenu par tête de ses habitants et d'améliorer la qualité de l'environnement. Il examine l'alternative du mode d'action soit individuel pour chaque pays, soit au niveau de l'Union, pour réduire la pauvreté et la pollution. Il met en œuvre un modèle VAR structurel pour analyser et comparer les chocs d'offre [PIB], les chocs de demande [consommation d'énergie] et les chocs technologiques [émissions de CO<sub>2</sub>] entre les pays. Les fonctions de réponse impulsionnelle et la décomposition de la variance de l'erreur de prévision renseignent sur l'homogénéité des pays. L'énergie confirme son statut de facteur de production et de pollution.

Le quatrième chapitre est une contribution associant Mouna Ben Abdeljelil et Saloua Ben Ammou. Il a pour objet principal l'examen de la relation entre la croissance économique et les émissions des polluants en Tunisie durant la période 1970-2014 en vue de tester la courbe en U inversé de Simon Kuznets, initialement établie dans le cadre de l'évolution de la



concentration des revenus en fonction du niveau de revenu par habitant. Le test de cointégration par les retards échelonnés [ARDL] a été appliqué dans le but de vérifier la probable validation de la courbe environnementale de Kuznets (CEK). Dans cette perspective, le choix comme *proxy* de la pollution atmosphérique a porté, d'une part, sur deux polluants globaux, l'émission de CO<sub>2</sub> ainsi que l'émission de CH<sub>4</sub> et, d'autre part, deux polluants locaux NO<sub>x</sub> et de SO<sub>2</sub>. Comme *proxy* de la croissance économique c'est le PIB par habitant qui a été retenu. Les variables de contrôle sont la consommation d'énergie et le degré d'ouverture commerciale. Sur la base des résultats obtenus, les auteurs ont pu vérifier la pertinence de l'hypothèse de la courbe environnementale de Kuznets en U inversé pour le cas des émissions de méthane (CH<sub>4</sub>), de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). En revanche, cette hypothèse n'est pas vérifiée pour l'émission de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Le cinquième chapitre associe plusieurs contributeurs : Saïd Toufik, Mohammed Dinia, Saâd el Baghdadi et Salaheddine Nacih. Il a pour objet l'examen du rôle de l'État marocain dans la résolution des problèmes qui pourraient avoir une origine dans les dérèglements climatiques. Les auteurs proposent de mesurer l'apport de l'énergie solaire dans le cadre de l'économie marocaine et d'évaluer sa contribution dans le bouquet énergétique du pays. L'analyse des données ministérielles montre que le rôle des pouvoirs publics dans la régulation des énergies renouvelables (EnR) est primordial, le facteur déterminant étant les investissements en Recherche et Développement (R&D), tout en précisant, pour apprécier la politique mise en œuvre, que les gains de productivité et les effets écologiques issus du solaire ne seront significatifs qu'à l'horizon 2030.

Le sixième chapitre, proposé par Isabelle Nicolaï et Sylvie Fauchaux, prolonge cette problématique de la R&D et de l'innovation en vue du développement durable au Maroc et de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en examinant les enjeux de la ville intelligente plus souvent désignée par l'expression anglaise de *smart city*. Les auteures rappellent que le Maroc a compris que la lutte contre le changement climatique représente une

sérieuse opportunité pour se positionner sur une trajectoire de croissance verte. Pour Sylvie Faucheux et Isabelle Nicolai, cette croissance verte relève d'un développement véritablement durable dans ses dimensions économiques, sociétales et écologiques. Dans cette perspective, elles abordent la question du lien entre lutte contre le changement climatique et compétitivité économique, notamment pour le Maroc, puis les conditions requises pour que cette croissance verte s'inscrive sur un sentier de développement durable.

Marieme Bekaye, dans le septième et dernier chapitre, revient sur les stratégies de développement durable du Maroc et de la Tunisie. Comme l'ont montré les chapitres spécifiques pour chacun des deux pays, les démarches visant à promouvoir l'approche du développement en termes d'économie verte font l'objet d'une attention grandissante des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Ces efforts s'accompagnent de mesures visant à renforcer les mécanismes de suivi-évaluation. Ainsi, les deux pays ont révisé leurs indicateurs de développement durable et se sont engagés dans un processus visant une modernisation progressive des systèmes nationaux d'information, en lien avec le développement durable. Une expertise importante a pu être développée dans ce domaine.

Ce dernier chapitre propose un cadre de mesure pour évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs liés à l'économie verte en Afrique du Nord. Ce cadre se base sur les systèmes d'information existants, sachant que ces derniers n'intègrent pas toutes les informations requises, en lien avec les nouveaux besoins en matière de suivi des politiques de développement durable et d'économie verte. Sept dimensions essentielles ont été retenues pour tenter de saisir au mieux la complexité du concept et suivre les progrès réalisés, sur la base des priorités stratégiques des pays. Pour chacune de ces dimensions, des indicateurs sont proposés. L'auteur reconnaît que tous les aspects pertinents de l'économie verte ne peuvent pas être évalués dans le contexte actuel. L'économie verte est un nouveau domaine qui n'est pas encore intégré dans la classification des activités économiques. Si certains indicateurs peuvent être mesurés, d'autres sont plus difficiles à

appréhender, en l'absence de nomenclatures et de référentiels convenus pour délimiter le champ de l'économie verte.

Le chapitre conclut par des recommandations qui portent notamment sur la définition d'une nomenclature nationale pour les activités et les emplois verts, l'amélioration des outils statistiques et l'intégration des systèmes existants, le renforcement des capacités dans les domaines de la comptabilité et de l'évaluation environnementales ainsi que l'intégration des dimensions pauvreté-environnement.